



**CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
DES CLERCS ET EMPLOYES DES HUISSIERS DE JUSTICE  
(Arrêté du 19 Mai 1961)**

Direction Générale  
Suivi par : Mme Galano  
Responsable Service Retraite

**Objet : Covid 19 - AFC – Employeurs/Futurs Retraités**

Paris, le 25 mars 2020

Chers assurés,

Conformément au Règlement de la CARCO, une Allocation de Fin de Carrière (AFC) est allouée à tout salarié relevant de la Convention Collective Nationale des employés d'Huissiers de Justice, qui termine sa carrière à l'âge légal ou au-delà et dont le contrat de travail s'est poursuivi au sein de la profession sans discontinuité au cours des 10 dernières années.

En raison de la situation exceptionnelle actuelle, la Direction Générale de la CARCO a décidé que la période d'activité partielle instituée par le décret 2020-325 du 25 mars 2020 ne serait pas considérée comme une rupture de carrière.

**Par conséquent, la mise en chômage partiel n'aura aucune incidence sur le calcul des droits à l'AFC.**

La Direction Générale de la CARCO étant également consciente des conséquences du confinement sur la trésorerie des Etudes, celles-ci peuvent nous solliciter pour le **versement d'une avance sur le montant brut de l'Allocation de Fin de Carrière (AFC)** due à leurs salariés lors de leur départ à la retraite, sous réserve qu'ils en remplissent les conditions. Pour rappel, ce montant est communiqué par courrier directement par notre service Retraite.

Cette demande d'avance doit être réalisée avant le 15 du mois précédant la date d'effet de la retraite, de préférence par mail à l'adresse suivante : [retraite@carcoehj.fr](mailto:retraite@carcoehj.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Institution de Prévoyance  
CARCO – Service Retraite  
15, avenue de l'Opéra  
75001 PARIS**

**En revanche, nous ne pouvons rembourser les charges patronales afférentes à l'AFC qu'à réception de la fiche de paie définitive de solde de tout compte de votre salarié.**

Je vous prie de croire, chers Assurés en l'assurance de mes salutations distinguées.

**Directeur Général  
Monsieur BRULÉ**

---

**Siège social : 15, avenue de l'Opéra 75001 Paris**

Tél : 01.40.39.92.84 Fax : 01.42.21.44.13

SIREN : 784 394 777 – Code NAF : 8430B – N° de TVA Intracommunautaire : FR39 784 394 777